

# Chambre des Représentants.

---

---

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1888.

---

## GRANDE NATURALISATION.

---

Rapports faits, au nom de la commission, par M. POWIS DE TENBOSSCHE.

---

1

*Demande du sieur Adrien VAN STEENOVEN.*

---

MESSIEURS,

Le sieur van Steenoven, né à Raamsdonck (Pays-Bas), le 24 mars 1839, est arrivé en Belgique au mois d'août 1867; il est établi à Saint-Gilles (Brabant), où il est peintre. Il a épousé, le 24 mai 1884, une femme belge. De cette union sont nés trois enfants, qui sont encore en vie.

La conduite et la moralité du pétitionnaire sont à l'abri de tout reproche. Il a satisfait, aux Pays-Bas, aux lois sur la milice et s'engage à payer éventuellement le droit d'enregistrement fixé par la loi.

Votre commission estime, Messieurs, qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

*Le Rapporteur,*

Le Chev. POWIS DE TENBOSSCHE.

*Pour le Président,*

VANDEN STEEN.

---

## II

*Demande du sieur Pierre-Henri-Joseph-Hubert EYGELSHOVEN.***MESSIEURS,**

Le sieur Eygelshoven, né à Aix-la-Chapelle (Prusse), le 23 mai 1849, est arrivé en Belgique, avec ses parents, au mois d'août 1850. Il est établi à Bruxelles, où il est marchand tailleur. Il a épousé, en 1868, une femme belge. Il est père de deux enfants, nés dans le royaume.

La conduite et la moralité du pétitionnaire sont à l'abri de tout reproche. Il a satisfait, en Belgique, aux lois sur la milice et s'engage à payer éventuellement le droit d'enregistrement fixé par la loi.

Votre commission estime, Messieurs, qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

*Le Rapporteur,**Pour le Président,*

Le Chev. POWIS DE TENBOSSCHE.

VANDEN STEEN.

## NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. POWIS DE TENBOSSCHE.

## III

*Demande du sieur Gustave-François PATOU.***MESSIEURS.**

Le sieur Patou, né à Paris, le 12 septembre 1846, demeurant actuellement à Bruxelles, est arrivé dans le royaume au mois d'août 1872. Il exerce le métier de fabricant de chaussures et possède une fabrique qui fait des affaires assez importantes.

Il a épousé, à Bruxelles, le 3 mai 1873, la nommée Colon, Sophie-Eulalie-Ghislaine, née à Bruxelles, le 2 mars 1852. De ce mariage sont issus trois enfants, nés en cette ville.

La conduite et la moralité du pétitionnaire sont à l'abri de tout reproche.

Il a satisfait, dans son pays d'origine, aux lois sur la milice et s'engage à acquitter éventuellement le droit d'enregistrement auquel donne lieu la naturalisation ordinaire.

Votre commission vous propose, Messieurs, d'accueillir favorablement la demande du pétitionnaire.

*Le Rapporteur,*

Le Chev. POWIS DE TENBOSSCHE.

*Pour le Président,*

VANDEN STEEN.



#### IV

*Demande du sieur Aimé-Désiré VERHAEGHE.*

— — —

**MESSIEURS,**

Le sieur Verhaeghe est né, le 21 décembre 1836, à Terdeghem, canton de Steenvoorde, arrondissement d'Hazebrouck, département du Nord (France). Il a habité sa commune natale jusqu'au 3 août 1881, époque à laquelle il vint se fixer en Belgique. Il s'établit définitivement dans la commune de Watou (Flandre occidentale), où il exerce le métier de boutiquier ; il y acheta une maison et s'y maria à une femme belge ; il n'a pas d'enfant.

La conduite et la moralité du pétitionnaire sont à l'abri de tout reproche. Il s'engage à acquitter éventuellement le droit d'enregistrement fixé par la loi.

Votre commission estime, Messieurs, qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

*Le Rapporteur,*

Le Chev. POWIS DE TENBOSSCHE.

*Pour le Président,*

VANDEN STEEN.

